

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
Transformation d'un chalet de 2 appartements
Régularisation d'un bûcher
Commune d'Ormont-Dessus

Adresse : Chemin du Cerisier 17
Coordonnées moyennes : 2'578'520 / 1'133'490
altitude : 1235 m. env.
Zone d'affectation : "zone de chalets"
Zones de danger : - glissements de terrain superficiels spontanés, danger résiduel (classe 10)
- glissements profonds permanents, danger faible (classe 2)
- ruissellement
Secteur de protection des eaux : üB
Degré de sensibilité au bruit (adopté) : III
Note au recensement architectural : aucune
Mention : Mensuration en cours ID : 17/320
Dérogation : - art. 64 RCPC (avant-toits)
Particularité : aucune

Parcelle n° 4243

Selon feuillet RF en date du 22.01.2026

Habitation n° 2091	64 m²
Bâtiment n° 2139	12 m²
Pré-champ	1'176 m²
Total	1'252 m²

Propriétaires : Catherine et Raphaël Burkhard

Propriétaires des parcelles voisines

2315	WAGEN Emile et Pascale
2331	Hoirie: DÄTWYLER Mary-Claude, FAVRE Pierre-Aymon, ANNEN Bernard et CABOUSSAT Brigitte
4363	LIARDET Bernard
4400	FREMONT Elsa
4401	ANSERMOZ Anne-Marie
5731	VON DER WEID Denis

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

GÉO SOLUTIONS
ingénieurs SA
Rue du Midi 18 | 1860 Aigle | 024 466 20 51
aigle@geo-solutions.ch
www.geo-solutions.ch

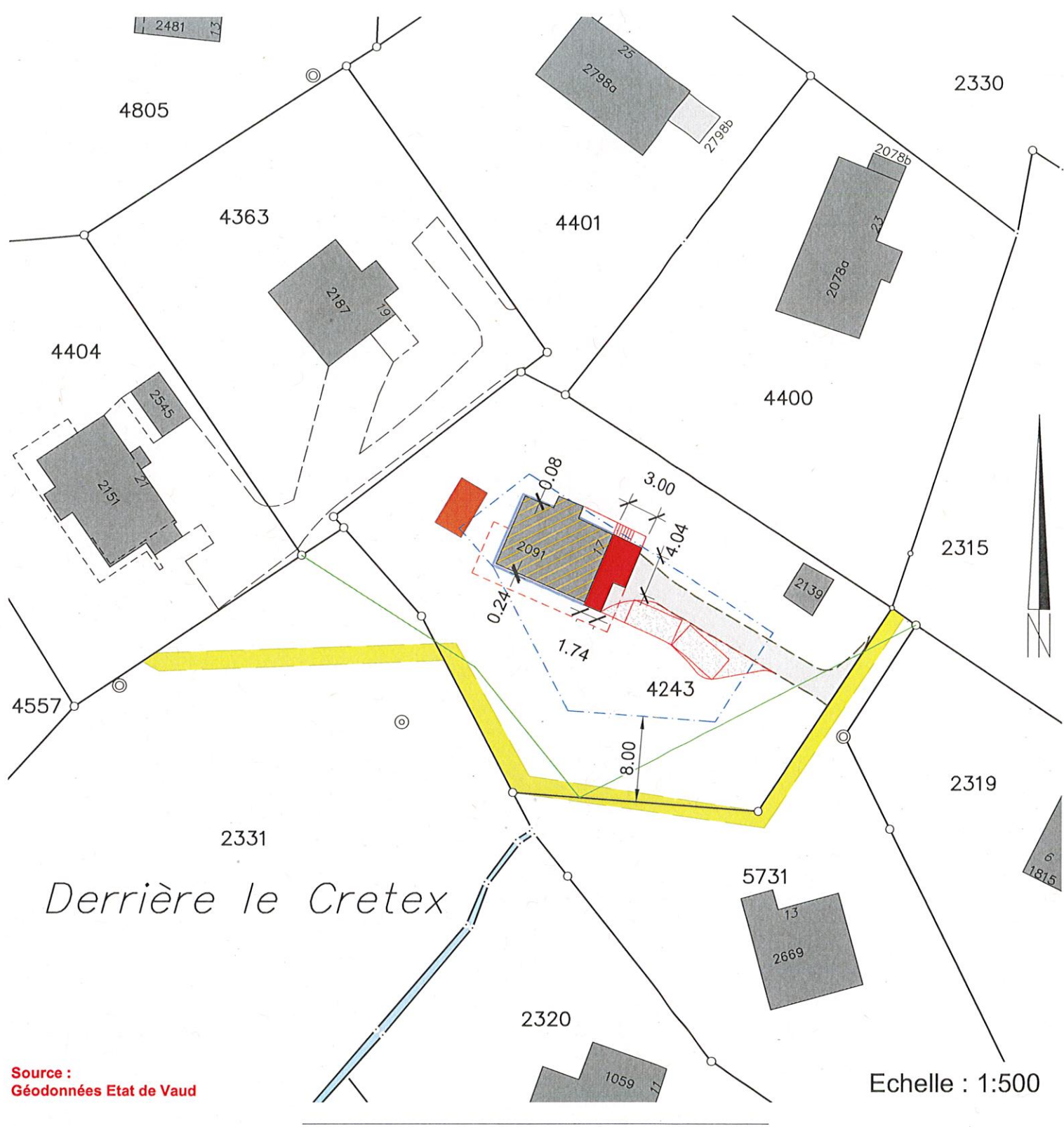


Aigle, le 2 mars 2026

Etienne BORLOZ
Ing. HES / géom. officiel

Les propriétaires :

MB



Source : Géodonnées Etat de Vaud

Servitudes : Seules les PJ du RF font foi

Servitudes existantes concernant le projet

ID 99/5427	C	Passage public de 1m20 de largeur
ID 99/5456	D	Voisinage : restriction au droit de bâtir
ID 99/5385	C	Canalisation(s) électriques souterraines

Servitudes existantes ne concernant pas le projet

ID 99/5456	D/C	Voisinage : restriction au droit de bâtir
ID 99/5457	D	Canalisation(s) d'eau
ID 99/5518	D	Passage à pied et pour tous véhicules
ID 99/5399	D	Passage à pied et pour tous véhicules
ID 99/5519	D	Canalisation(s) d'égouts

Légende :

	Agrandissement
	Transformations
	Isolation périphérique
	Accès, place de parc nouveau
	Balcon
	Bûcher à régulariser (selon état des lieux)
	Accès, place (selon état des lieux)
	Limite des constructions selon art. 17 RCPC

Détails : voir plans de l'architecte